

# Le rôle de la langue française dans les relations internationales

**Lukas L. Hohenecker**

Université des Sciences Economiques  
et Commerciales de Vienne – Autriche



**Résumé :** *Même si l'usage de la langue française dans la diplomatie a considérablement reculé tout au long du dernier siècle, il y a lieu de constater que le français a pu maintenir une certaine importance dans les relations internationales, notamment pour ce qui est de son rôle dans les institutions européennes et en tant que langue véhiculaire en Afrique. Le maintien de la place du français sur le plan international constitue une priorité importante pour les politiques extérieures et linguistiques non seulement de la France, mais aussi de toute la Francophonie dans le cadre d'une multitude de mesures destinées à la promotion du français s'inscrivant dans la politique linguistique explicite. Afin d'être efficaces en réalité, ces mesures doivent être transposées par les attitudes, comportements et actions des acteurs « sur le terrain », notamment les diplomates, qui forment la pratique linguistique dans les enceintes internationales à travers leur travail quotidien de manière souvent implicite. Le présent article expose les résultats les plus pertinents d'un sondage sur le français dans les relations internationales réalisé parmi des diplomates autrichiens, mettant l'accent sur l'utilisation réelle et la perception du français, son avenir surtout dans la diplomatie autrichienne, ainsi que sur le multilinguisme en général.*

**Mots-clés :** *langue française, diplomatie (autrichienne / européenne), politique linguistique, francophonie, multilinguisme*

**Zusammenfassung :** *Trotz des beträchtlichen Bedeutungsrückganges der französischen Sprache in der Diplomatie im Laufe des vorigen Jahrhunderts hat sie sich eine gewisse Rolle in den internationalen Beziehungen bewahren können, insbesondere was ihre Stellung in den europäischen Institutionen sowie als Vehikularsprache in Afrika betrifft. Das Bemühen um die Aufrechterhaltung der internationalen Bedeutung des Französischen stellt einen Schwerpunkt nicht nur der französischen Außen- und Sprachpolitik, sondern jener der gesamten Frankophonie dar, wobei die von offizieller Seite durchgeführten Maßnahmen zur Förderung der französischen Sprache der Kategorie der expliziten Sprach(en)*

*politik zuzurechnen sind. Hingegen ist es für deren effiziente praktische Umsetzung erforderlich, dass sie mittels der oft impliziten Ansichten, Einstellungen und Handlungen der Akteure der internationalen Beziehungen, insbesondere der Diplomaten, in ihrer täglichen Arbeit umgesetzt werden. Der vorliegende Beitrag fasst die wichtigsten Ergebnisse einer unter österreichischen Diplomaten durchgeführten Studie zum Gebrauch des Französischen in den internationalen Beziehungen zusammen, wobei der Schwerpunkt auf dem tatsächlichen Gebrauch und der Wahrnehmung des Französischen, seiner Zukunft insbesondere in der österreichischen Diplomatie sowie auf dem Thema der Mehrsprachigkeit im Allgemeinen liegt.*

**Schlüsselwörter :** *französische Sprache, (österreichische / europäische) Diplomatie, Sprachpolitik, Frankophonie, Mehrsprachigkeit*

**Abstract :** *Even if its use has been considerably declining during the last century, the French language has kept a certain importance in international relations, especially in regard to the European institutions as well as its role as a vehicular language in Africa. The maintenance of its international use constitutes an important priority for both French and Francophone linguistic and external politics. In this respect, a multitude of official measures promoting the use of French are taken which can be referred to as explicit language policies. However, in order to be effective in practice, such measures need to be transposed through the – often implicit – attitudes, approaches and actions of people acting in international relations, mainly diplomats, who shape the linguistic practices through their daily work. The present article summarises some of the results of a survey carried out among Austrian diplomats with emphasis mainly on the real use and the perception of the French language in international relations, its future especially in regard to Austrian foreign policy, as well as on multilingualism in general.*

**Key words :** *French language, (Austrian / European) diplomacy, language policies, francophony, multilingualism*

Un enjeu très important de la politique linguistique francophone reste dans la diffusion internationale du français à travers la diplomatie. La France veille traditionnellement beaucoup au statut de sa langue dans les relations internationales, qu'il s'agisse de la diplomatie classique ou du travail dans les organisations internationales. Le français bénéficiait pendant longtemps du statut de première langue diplomatique, notamment entre la fin du 17<sup>ème</sup> et le début du 20<sup>ème</sup> siècle (Picoche / Marchello-Nizia 1998 : 149 sqq ; Perschl 1995 : 37 sqq). Ce rôle dominant a pu être acquis surtout grâce au réseau sophistiqué de la diplomatie française à l'époque et à l'importance politique ainsi qu'au prestige

culturel de la France. Puis, l'anglais l'a concurrencé au long du 20<sup>ème</sup> siècle pour enfin s'imposer pratiquement partout dans les relations internationales en tant que première langue véhiculaire (Perschl 1995 : 71 sqq).

Si dans les enceintes internationales – et je prends ici les exemples des organisations internationales les plus importantes comme l'ONU ou l'UE – le français bénéficie toujours et pratiquement sans exception du plus haut statut juridique en tant que langue officielle et/ou langue de travail, c'est-à-dire que jamais une autre langue n'a plus de poids juridique que le français, alors qu'il partage ce statut d'habitude avec l'anglais et selon l'organisation avec d'autres langues, en réalité le français se trouve pourtant très souvent marginalisé face à la concurrence anglophone (Calvet 2002 : 151 sqq ; de Saint Robert 2000 : 13). En général, il peut être observé le principe que moins une réunion, un texte, une négociation, etc. porte un caractère formel, moins les régimes linguistiques en vigueur sont respectés.

Le français a pourtant pu conserver certaines niches – si son importance pratique au sein des organisations universelles comme l'ONU a fortement décliné, il continue de jouer un rôle considérable par exemple dans les organisations européennes, notamment dans l'UE, et là encore – pour citer l'exemple peut-être le plus pertinent – la Cour de Justice de l'UE. Le français reste encore aujourd'hui la seule langue de travail interne de la Cour, c'est-à-dire que les juges à la Cour font leurs délibérés uniquement en français car il n'est admis aucun interprète en raison du secret du délibéré. Ainsi, le français a pu y maintenir sa primauté surtout grâce au structure du droit européen, une primauté qu'il occupait dans encore beaucoup plus de domaines aux débuts de l'Europe communautaire (Fischer / Köck / Karollus 2002 : 387).

Le français est utilisé comme langue diplomatique aujourd'hui surtout dans les organisations et missions qui sont encadrés dans l'espace francophone, notamment en Europe et en Afrique, donc partout où il figure en tant que langue officielle et/ou véhiculaire, bien que l'anglais gagne du terrain pratiquement partout (de Saint Robert 2000 : 14, 35). Le français reste cependant important et utile dans la communication avec des diplomates et fonctionnaires francophones – ainsi, des connaissances en français peuvent s'avérer particulièrement utile dans une négociation avec des partenaires francophones, notamment dans lesdits « négociations de couloirs » où aucune interprétation n'est assurée. Puis, pour revenir encore une fois à l'exemple de l'Union européenne, le français peut souvent y procurer une certaine avance d'information dans la mesure où des documents à la base d'une négociation sont parfois rédigés d'abord en français. En plus, au sein de l'UE et particulièrement des représentations permanentes, il y a jusqu'à huit délégations qui préfèrent communiquer en français.

Pour résumer ce très petit compte rendu de la situation du français dans les enceintes internationales, il peut être conclu que le français tient le rang

de deuxième langue de communication diplomatique derrière l'anglais. Le statut juridique du français en tant que langue officielle et de travail dans les organisations ne semble pas en danger d'être modifié, pourtant afin de maintenir, voire étendre l'importance pratique dans le travail quotidien, il est nécessaire de prendre des mesures de politique linguistique. C'est ici que se situe le rapport avec le sujet général de ce colloque : la diplomatie en tant que champ d'action de la politique linguistique francophone.

Comme il a déjà été mentionné plus haut, la France a toujours été très active dans la diffusion de sa langue à travers le monde et plus concrètement dans sa promotion dans le milieu diplomatique. Ainsi, le français profite du réseau institutionnel par lequel la langue et la culture sont enseignées dans les pays non (entièrement) francophones, comme les Institut français, l'Alliance française, etc. Il est intéressant de constater qu'en France, la propagation internationale de la langue constitue traditionnellement une tâche centrale de la diplomatie. Ainsi, la France a été le premier - et reste jusqu'aujourd'hui un des rares pays- à avoir intégré dans son ministère des Affaires étrangères une direction chargée de la promotion du français sur le plan international et particulièrement dans la diplomatie (Müller 2004 : 2, 68, 103).

Une mesure concrète de la politique linguistique constitue l'obligation pour tous les fonctionnaires et représentants de la France de parler français dans les relations internationales, c'est-à-dire de se servir de la langue française partout où celle-ci est reconnue langue officielle et/ou de travail (de Saint Robert 2000 : 51, 85 sqq). Pourtant, ce principe n'est plus toujours respecté aujourd'hui, particulièrement au sein de l'Union européenne où même des délégués français utilisent parfois l'anglais pour se faire comprendre.

Un acteur primordial de la politique linguistique internationale francophone d'aujourd'hui est l'Organisation internationale de la Francophonie. L'action en faveur de la langue française se trouve au cœur des missions de l'organisation. Elle veille donc d'une part au respect des régimes linguistiques des différentes organisations internationales et s'occupe d'autre part de l'enseignement du français dans le milieu diplomatique pour assurer ainsi suffisamment de compétences linguistiques auprès des diplomates non francophones. Une mesure concrète de cette politique linguistique consiste dans le financement des cours de français pour des diplomates et fonctionnaires de l'Union européenne.

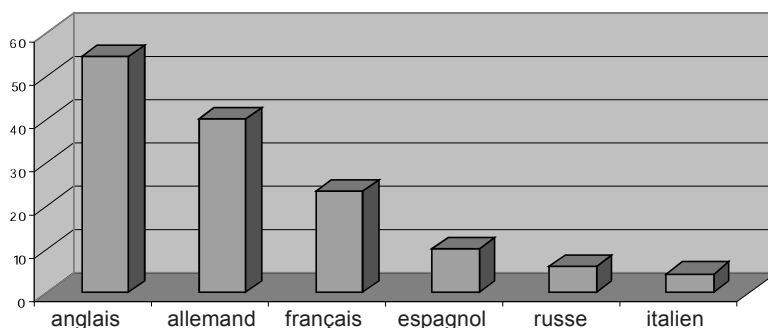
Puis, l'OIF élabore régulièrement des rapports sur la situation du français dans les organisations internationales, ainsi que des directives pour les diplomates francophones destinées à influencer ceux-ci vers un emploi plus fréquent du français dans leur travail quotidien et à développer leur conscience de problèmes linguistiques.

Si ces mesures relèvent clairement d'une politique linguistique explicite, il ne faut toutefois pas négliger l'importance de la politique linguistique implicite qui dépend surtout des représentations, paroles et actions des acteurs diplomatiques, notamment des diplomates et autres fonctionnaires. Ceux-ci ne sont normalement pas des experts en matières linguistiques, mais plutôt en droit, économie ou relations internationales. Ces non-initiés à la linguistique sont toutefois très importants pour la politique linguistique car ils influencent – de manière souvent tacite et implicite, parfois même sans en être conscients eux-mêmes – à travers leur comportement dans une multitude de situations concrètes, les usages linguistiques généraux du milieu où ils travaillent, des usages qui font l'objet de la politique linguistique. C'est-à-dire que la mise en œuvre des régimes linguistiques officiels des organisations, ainsi que la réalité linguistique dans la diplomatie partout où des règlements formels n'existent pas, dépendent très largement des attitudes, connaissances et préférences linguistiques des acteurs qui exercent ainsi une sorte de politique linguistique implicite. Cette constatation concorde parfaitement avec l'hypothèse de ce colloque selon laquelle il existe une réciprocity entre le niveau des décisions de politique linguistique et les représentations et attentes des non-initiés.

Au cours de la rédaction de mon mémoire de maîtrise, j'ai effectué un sondage parmi une centaine de diplômés issus de différentes promotions de l'Académie diplomatique de Vienne. Ces interrogés, qui travaillent majoritairement dans les relations internationales et notamment pour le ministère autrichien des Affaires européennes et internationales ou pour des organisations internationales comme l'ONU et l'UE, ont rempli un questionnaire portant sur leur expériences et attitudes envers des questions de langue dans la diplomatie, un accent particulier étant mis bien entendu sur le rôle du français. Ce sondage peut être intéressant dans le contexte de ce colloque, car il représente un exemple d'une vue sur la politique linguistique par des non-initiés à la linguistique qui sont pourtant experts en relations internationales.

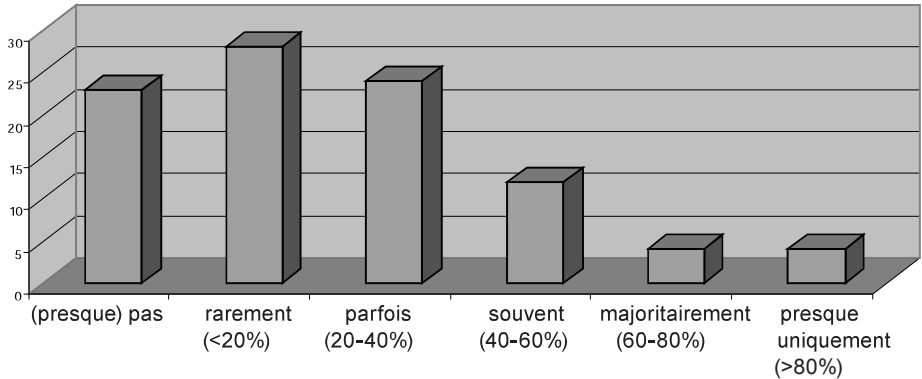
Le sondage a montré qu'environ 24 % du travail des participants est effectué en français, alors que la valeur pour l'anglais atteint les 55 % :

taux d'utilisation professionnelle des langues par les sondés



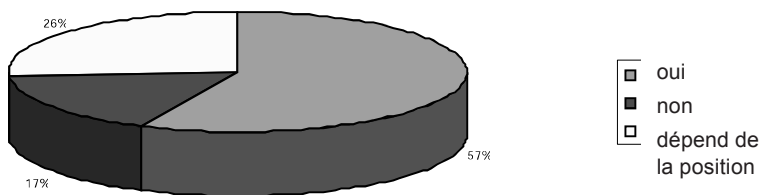
Le français occupe donc un rang important dans la diplomatie autrichienne en y étant la troisième langue utilisée et la deuxième langue étrangère. Ainsi, le français est utilisé par trois sondés sur quatre dans un contexte professionnel : 30 % l'utilisent rarement, 25 % parfois, 12 % souvent et 8 % pour la plupart du temps :

**l'utilisation professionnelle du français**



En outre, il ne faut pas négliger l'importance du fait que tous les hauts fonctionnaires de la diplomatie autrichienne doivent impérativement présenter de bonnes connaissances en français, et cette condition ne semble pas (prochainement) changer puisque 83 % des interrogés la trouvent toujours utile, au moins pour certains postes et fonctions :

**Le français devrait-il rester obligatoire pour les hauts fonctionnaires diplomatiques du MAEI ?**

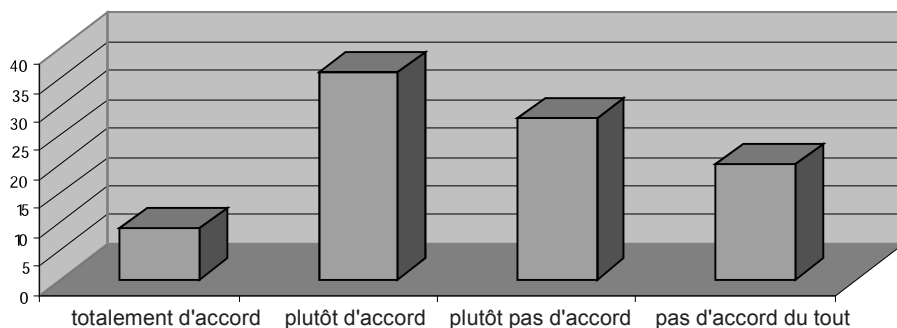


Ensuite, même si les sondés sont quasi unanimement de l'avis que l'anglais a détrôné le français sur le plan international, environ 40 % pensent que la maîtrise du français constitue encore aujourd'hui une exigence indispensable d'une carrière diplomatique réussie. Pourtant, selon la majorité (60 %) des participants à mon enquête, le français va encore continuer à perdre de l'importance dans la diplomatie dans l'avenir.

De toute façon, la question des langues dans la diplomatie est d'une grande importance politique, une hypothèse qui a été largement confirmée à 70 % pas les interrogés. Afin de mesurer l'acceptation de la politique linguistique française, il a été entre autres demandé aux participants de l'enquête si, selon leur avis, chaque grand Etat devrait œuvrer en faveur de sa langue dans les enceintes internationales et si la langue française devrait continuer de jouer un rôle particulier dans la diplomatie et pour quelles raisons. Le résultat de ces questions est que le français est censé jouer une importance particulière en raison de sa diffusion autour du monde notamment.

Si l'hypothèse que chaque Etat de grande taille devrait s'engager pour la diffusion et la reconnaissance internationales de sa langue est complètement ou plutôt rejeté par presque les deux tiers des interrogés et l'hypothèse que le français devrait jouer un rôle important dans la diplomatie pour des raisons politiques ou historiques – compte tenu du rôle classique du français comme langue diplomatique par excellence notamment – est rejeté encore plus fortement par presque trois quarts des sondés, il reste pourtant une moitié des participants de l'enquête qui partagent l'opinion que le français devrait occuper une place particulière dans le concert des grandes langues diplomatiques en raison de sa diffusion autour du monde :

**"La langue française devrait jouer un rôle important dans les relations internationales en raison de sa diffusion autour du monde."**



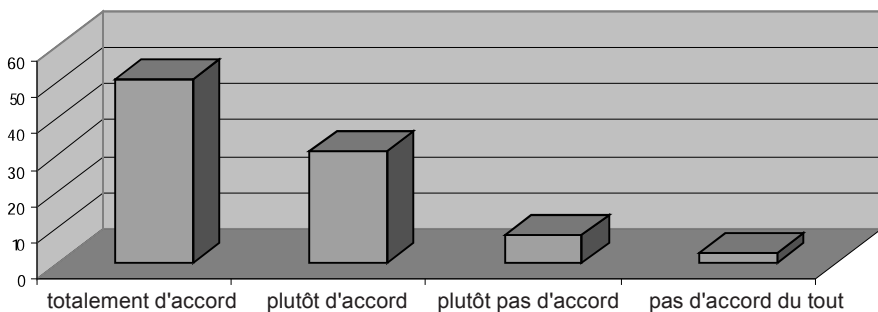
Ce résultat suggère que les activités de promotion de la langue française menées par la Francophonie ne manquent pas d'une certaine efficacité, surtout pour ce qui est des efforts liés à l'enseignement du français hors de l'espace (central) francophone.

Afin de compléter l'image de la situation linguistique diplomatique, il convient de traiter encore brièvement du multilinguisme dans les relations internationales. Les régimes linguistiques des enceintes internationales se voient

confrontés à la tâche difficile de concilier d'un côté les exigences d'un système efficace et opérationnel avec un coût de traduction raisonnable et limité, de l'autre une représentation équitable des langues parlées dans les Etats membres de l'organisation respective. Il existe en principe trois voies de solution : soit l'on prend l'exemple des rares organisations internationales unilingues, soit on se limite à un nombre relativement petit de langues officielles et de travail comme c'est le cas dans les Nations Unies, soit on cherche à intégrer toutes les langues nationales des Pays membres en tant que langues officielles. Bien que ce dernier multilinguisme sur lequel est au moins théoriquement fondé le système linguistique de l'Union européenne, soit difficile à réaliser au quotidien, il représente le mieux le principe démocratique, le principe de l'égalité des Nations, ainsi que le principe de la diversité linguistique.

La Francophonie reconnaît depuis quelques années explicitement le multilinguisme comme objectif de sa politique linguistique et soutient en plus son engagement pour la langue française la diversité linguistique dans la diplomatie (Müller 2004 : 86 sqq). L'idée derrière cet engagement prononcé dans toutes les déclarations officielles récentes de l'OIF, par exemple, est évidemment que le français est censé profiter d'une progression du multilinguisme, car si plusieurs langues sont utilisées dans une organisation, par exemple, une de ces langues sera très probablement toujours le français, compte tenu de sa place comme deuxième grande langue internationale. Si l'hégémonie linguistique anglophone qui est une réalité évidente dans la diplomatie aujourd'hui et qui entraîne également une certaine avance politique des pays anglophones, est critiquée, cette critique intervient toujours de manière implicite en faveur de la langue française. De toute façon, la valeur du plurilinguisme est très clairement reconnue par les participants au sondage :

**"Le plurilinguisme représente une valeur à part entière dans les relations internationales et devrait donc être promu, même si la limitation à une langue de travail serait plus efficace."**



Enfin, il ne faut pas négliger les rapports entre l'usage d'une langue dans le domaine diplomatique et son enseignement et sa diffusion auprès de la population.



Ainsi, l'avenir du français sur l'échelle internationale dépendra largement de sa répartition et diffusion autour de la planète et de l'engagement continu de la Francophonie à maintenir le français vivant aussi dans les pays où son apprentissage ne va pas de soi.

La langue française dispose toujours d'un important capital de sympathie et d'un grand prestige international, ainsi que d'une diffusion considérable dans beaucoup de régions autour du monde. Le français peut donc garder un rôle d'importance dans les relations internationales si, premièrement, les pays francophones continuent d'œuvrer en faveur de leur langue en insistant sur son emploi partout où celui-ci est prévu selon les différents régimes linguistiques et si, deuxièmement, ils ne cessent pas de veiller au rayonnement du français, surtout à travers l'enseignement.

Une politique linguistique active est donc nécessaire, tant dans les mesures explicites qu'implicites surtout à travers le comportement des acteurs et représentants diplomatiques.

## Bibliographie

Ammon, U. et al. (éds.) 1991. *Schwerpunkt: Status und Funktion der Sprachen in den Institutionen der Europäischen Gemeinschaft. Thème principal : Statut et fonction des langues dans les organes de la Communauté Européenne*. Tübingen : Niemeyer (sociolinguistica 5).

Ammon, U. et al. (éds.) 2001. *Verkehrssprachen in Europa – außer Englisch. Langues véhiculaires en Europe – sans l'anglais*. Tübingen : Niemeyer (sociolinguistica 15).

Ammon, U. et al. (éds.) 2007. *Sprachliche Folgen der EU-Erweiterung. Konsequenzen Linguistische de l'Élargissement de l'UE*. Tübingen : Niemeyer (sociolinguistica 21).

Bruha, T / Seeler, H. (éds.) 1998. *Die Europäische Union und ihre Sprachen*. Baden-Baden : Nomos.

Calvet, L. 2002. *Le marché aux langues*. s.l. Paris : Plon.

De Saint Robert, M. 2000. *La politique de la langue française*. Paris : Presses Universitaires de France.

Erfurt, J. 2005. *Frankophonie. Sprache – Diskurs – Politik*. Tübingen : A. Francke.

Fischer, P. / Köck, H. / Karollus, M. 2002. *Europarecht*. Wien : Linde.

Haut Conseil de la Francophonie. 2001. *État de la francophonie dans le monde : données 1997-1998 et 6 études inédites*. Paris : Documentation Française.

Kolboom, I. et al. (éds) 2002. *Handbuch Französisch. Sprache Literatur Kultur Gesellschaft*. Berlin : Erich Schmidt Verlag.

Müller, B. 2004. *Eine Weltsprache zwischen Tradition und Innovation : aktuelle Tendenzen französischer Sprachenpolitik in der Welt unter besonderer Berücksichtigung der Umsetzung in Österreich*. Wien : thèse de doctorat, Université de Vienne, Autriche.

Perschl, A. 1995. *Die französische Sprache in der Diplomatie und in Internationalen Organisationen*. Wien : thèse de doctorat, Université de Vienne, Autriche.

Picoche, J. / Marchello-Nizia, C. 1998. *Histoire de la langue française*. Paris : Nathan.